VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EXTRAORDINAIRE A L'ENCAN DE LA PROPRIETE FONCIERE APPARTENANT AU DEFUNT LOUIS MATHIS ESQ

LES OFFRES COMPRENANT PLUS PARTICULIEREMENT

3 MAGNIFIQUES ETENDUES DE TERRE sur la façade du fleuve (et ayant les facilités de chemin de fer) près la grande fabrique de Meubles de la N. O., la fabrique de Boites Alcus, le Moulin Otis et d'autres grandes entreprises de manufactures.

UN ILET DE TERRE SUR LES RAILS DU chemin de fer, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Léontine et Valmont.

MAGASINS PRES DU MARCHE MAGASIN

MAISONS DE RESIDENCES dans le Premier District, lequel pourra être un placement attravant aux petits acheteurs.

UN BEL ILET dans le sixième district, district, lequel offrira une occasion aux spéculateurs et de nombreux autres morceaux de désirables propriétés foncières complètement décrits dans le corps de cette annonce.

LES VENTES SERONT FAITES POUR EFFECTUER UN PARTAGE

MARDI LE 26 AVRIL 1904, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Renseignements complets annoncés à la vente.

IN RE SUCCESSION DE LOUIS MATHIS, No 71,483, du dossier de la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Et

IN RE LOUIS J. J. MATHIS ET ALS VS MME ELIZABETH KOPP MATHIS, et als No 72,930, du dossier de la Division A, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 7 mars 1904, et d'un ordre amendé daté le 24 mars 1904, rendu dans la succession de Louis Mathis, No 71,483 du dossier, et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, ledit jugement rendu en cour ouverte le 17 mars 1904 et signé en cour ouverte le 23 mars 1904, rendu dans l'affaire de Louis J. J. Mathis et als vs Mme Elizabeth Mathis et als, No 72,930 du dossier, je J. L. Onorato, un encanteur dûment licencié pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 26 avril 1904, à midi.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situé dans l'ilet No 4, Quatrième District de cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Philip et Soraparu; ladite portion de terre est indiquée comme lot 5 sur un plan de voyer fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, et mesurant 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds de face à la rue Water, par une profondeur de 90 pieds, 0 pouce, 7 lignes sur la ligne de la rue Soraparu et d'une profondeur de 90 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne de la rue Philip; la propriété courant au travers de l'ilet et s'ouvrant sur les deux rues Tchoupitoulas et Water. Le lot est à une distance de 103' 11" 3"' de l'encoignure de la rue Soraparu.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 72 borné par l'avenue Leake, les rues Tchoupitoulas, Leontine, et Valmont, lequel dit ilet de terre, d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, il sera vendu en vingt lots séparés, chaque lot mesurant comme suit: Lot 1, 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake, formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce 0 ligne à travers la ligne du fond, par une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à l'avenue Leake, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot 10 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Valmont, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles: tous ces lots de 1 à 10 inclusivement sont contigus comme il est démontré par un plan de C. Milo Williams en ceci référé.

Lot 11 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Valmont, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond, sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Lots, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas et la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Le lot 20 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Lots 11 à 20 inclusivement d'après le plan de C. Milo Williams en ceci référé sont contigus.

3° Une certaine portion de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 79 1/2 lequel ilet est borné par les rues Water et le fleuve Mississipi, les rues Lyon et Upperline. La propriété d'après un plan de voyer fait le 28 décembre 1901 par H. W. W. Reynolds et d'après un plan de subdivision fait par C. Milo Williams le 2 mars 1904, il sera vendu dans la manière suivante.

Lot A mesurant 76 pieds de face à la rue Water, courant au fleuve Mississipi, s'étendant 825 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne de la rue Upperline sur une profondeur et façade de 825 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Lyon.

Le lot B est contigu au lot A et a la même mesurement.

Le lot C est contigu au lot B et a la même mesure que les lots A et B.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avec tous les voies, droits, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par le fleuve Mississipi, l'avenue Leake (rue Old Front), les rues Léontine et Valmont, ledit ilet étant originalement connu comme ilet D, Rickerville, et d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, il sera vendu comme suit:

Le lot A mesure 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake, de là courant au fleuve Mississipi en profondeur et façade à la rue Léontine une distance de 770 pieds plus ou moins et une profondeur sur la ligne vers la rue Valmont de 775 pieds plus ou moins.

Le lot B mesurant 93 pieds 7 pouces 6 lignes de face à l'avenue Leake, de là courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 775 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Léontine et une distance de 780 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Valmont.

Le lot C mesurant 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Lekae, de là courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 780 pieds, plus ou moins, sur la ligne de la rue Léontine par une profondeur et façade sur la ligne de la rue Valmont de 786 pieds, plus ou moins.

5° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 87 lequel ilet est borné par l'avenue Leake, le fleuve Mississipi, l'avenue Napoléon et la rue Jéna, laquelle portion de terre d'après un plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, voyer, le 12 novembre 1902, a été divisé en lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et plus tard par un plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville le 2 mars 1904, a été subdivisé en lots A, B et C et sera vendu comme suit:

Le lot A mesurant 79 pieds 4 pouces, 3 lignes de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Jena, courant au fleuve Mississipi et à une profondeur et façade de 227 pieds plus ou moins sur la ligne la plus près de l'avenue Napoléon et une profondeur de 832 pieds plus ou moins à la rue Jena, formant l'encoignure de ladite rue Jena.

Le lot B mesurant 70 pieds, 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake, courant au fleuve Mississipi, est à une profondeur de 827 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena et 822 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

Le lot C mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake courant au fleuve Mississipi et à une profondeur de 822 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jéna, et 816 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges dépendances servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, ilet No 144, lequel ilet est borné par les rues Magasin, Camp, Joséphine et St André; ladite portion de terre, d'après un plan fait le 5 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, formant partie du lot original No 7, dudit ilet No 144, mais il est désigné sur le plan par ledit C. Milo Williams comme lot B. Ledit lot B mesurant 16 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Magasin, 16 pieds 1 pouce 5 lignes de largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 106 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—o—

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages connu comme 2023 rue Magasin, loué à bail à Thos B. Tracy, au taux de $35 par mois au 30 septembre 1904, ledit bail enregistré dans le bureau des transferts, livre 194, folio 254, le 27 février 1904.

7° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 144, lequel ilet est borné par les rues Magasin, Camp, St André et Joséphine; ladite portion de terre d'après un plan de voyer fait le 5 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, formant partie du lot 7 de l'ilet No 144, mais il est désigné sur le plan fait par le dit C. Milo Williams sur le plan en ceci référé, comme lot A et mesurant 16 pieds 4 pouces 2 lignes à la rue Magasin, 16 pieds un pouce 5 lignes au travers de la ligne du fond par une profondeur de 106 pieds, 6 pouces, 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages connue comme 2025 rue Magasin.

8° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 144, borné par les rues Magasin, Camp, St André et Joséphine, et mesurant trente-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue St André sur cent quatre vingt onze pieds trois pouces plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles; laquelle portion de terre comprenant le tout du lot désigné par le numéro treize est contigue une portion du lot numéroté quatorze sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 16 décembre 1854, et déposé pour référence en l'étude de Daniel E. Ricardo, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme No 1116 rue St André, et la propriété est louée à bail à Jos. J. McMahon à $50 par mois, le bail expirant le 31 mai 1905, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 196, folio 247, le 23 février 1904.

9° Un certain ilet de terre dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Liberté, Howard, Robert et Soniat, désignés comme ilet No 569 et mesurant d'après le plan de H. W. W. Reynolds, voyer, ledit plan fait le 29 avril 1899, 250 pieds de face à la rue Howard, 250 pieds de face à la rue Liberté, 302 pieds 9 pouces à la rue Soniat et 302 pieds 9 pouces à la rue Robert. Cette propriété sera vendue d'après le plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904 dans la manière suivante.

Le lot 1, mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers de la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Soniat et mesurant en profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 2 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre ligne parallèles.

Le lot 5 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les lots 6 et 7 mesurent chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot 8 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot 9 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Robert et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 1 à 9 inclusivement sont contigus et tous face à la rue Liberté.

Les lots 10 et 11 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Robert, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Ces lots sont contigus les uns aux autres.

Le lot 12 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure de la rue Robert.

Le lot 13 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 14 et 15 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot 16 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots 17 et 18 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 19 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot 20 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Soniat et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 12 à 20 inclusivement sont contigus.

Les lots 21 et 22 sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

10° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans l'ilet 87, Premier District, ledit ilet borné par les rues Religieuses, St Thomas, Céleste, Félicité et St James. Ladite portion de terre, d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, est marquée comme lot 5 et est cette moitié du lot original 3 étant le plus près de la rue St James, comme il est démontré par le plan de Williams en ceci référé. Ledit lot 5 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Religieuses sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et est situé à une distance de 150' 10" 2"' de l'encoignure de la rue Céleste.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, connue comme le No 1719 rue Religieuse; les revenues seront annoncés à la vente.

11° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, ilet No 91, borné par les rues St James, St Thomas et Félicité; ladite portion de terre, d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, a une façade de 37 pieds 10 pouces 4 lignes à la rue St James, la même mesure au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, le terrain en ceci décrit étant la fin du fond du lot 3 comme il est démontré sur le plan d'arpentage de C. Milo Williams en ceci référé. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 712-16 rue St James. Les revenus seront annoncés à la vente.

12° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois dans la ville de Carrollton et Paroisse de Jefferson, dans cet Etat) dans l'ilet No 318, borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington) Mobile, (autrefois Dixième) et Néron (autrefois Napoléon) désignés comme les lots numéros neuf et dix de l'ilet No 124 B d'après le plan du dit ilet annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 25 avril 1870, lequel est une copie d'un plan dudit ilet fait par Castaing et Cellos architectes, déposé pour référence en l'étude de James D. Augustin, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la dite rue Burdette, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot Numéro Dix formant l'encoignure des dites rues Burdette et Mobile (autrefois Dixième). Les améliorations sont connues le No —— rue Burdette. Les revenus seront annoncés à la vente.

13° Toutes les propriétés suivantes incluant cette treizièmement décrite est située dans l'ilet 92, premier district, borné par les rues St Thomas, Chippewa, St James et Market. Cette propriété a été arpentée et subdivisée par C. Milo Williams, député voyer de ville le 2 mars 1904, et d'après son plan d'arpentage, sera offerte comme lots A, B, C, D, E, F, G. Le lot A est le 13me offre dans cette annonce et est décrite comme suit:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, ilet No 92, borné par les rues St Thomas, Chippewa, St James et Market. Ladite portion de terre est désignée comme le lot A dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant 38 pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence double à deux étages connue comme les Nos 1667-69 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

14° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages là-dessus y appartenant désigné comme le lot B, dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après ledit plan ledit lot mesurant 25 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

15° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, désigné comme lot C, dans le plan fait le 2 mars 1904, Par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ladite portion mesure 64 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St Thomas, courant une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St James, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James, une distance de 25 pieds 4 pouces 2 lignes, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James; et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 7 pieds 6 pouces 4 lignes, auquel point il court sur une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James, une distance de 6 pieds 4 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue St James; et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 64 pieds, 5 lignes, auquel point il court au travers de la ligne du fond d'une ligne parallèle à la rue Chippewa, et dans la direction de la rue Market, une distance de 73 pieds 10 pouces, 6 lignes, et de ce point il court dans une ligne parallèle à la rue Market et dans la direction de la rue St Thomas, une distance de 64 pieds, 5 lignes duquel point il court une distance de 21 pieds 9 pouces sur la ligne la plus près de la rue Market, et parallèle à la rue St Thomas, de laquelle il court sur une ligne parallèle à la rue Market et jusqu'à la rue St Thomas, une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes. Les améliorations sont connues comme une substantielle résidence en briques, No 1659 rue St Thomas. Les revenues seront annoncés à la vente.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages là dessus y appartenant, désigné comme le lot D, dans un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan, ledit lot de terre mesurant 39 pieds, 3 pouces, de face à la rue Market, sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles et ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Market et St Thomas.

Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme les Nos 700-02 rue Market. Les revenues seront annoncées à la vente.

17° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages là dessus y appartenant, désigné comme lot E sur un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député-voyer de ville, le 2 mars 1904, d'après lequel plan ledit lot mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

18° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, avantages et servitudes qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, ilet 92, lequel ilet est borné par les rues St James, Chippewa, St Thomas et Market, laquelle dite portion de terre est désignée comme le lot F, sur un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, d'après lequel plan ledit lot mesurant 49 pieds 4 pouces, 6 lignes de face à la rue Market sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages, connue comme le No 714 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

19° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances; avantages et servitudes y appartenant, désignée comme le lot G, sur un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesure 64 pieds 5 lignes de face à la rue Market et 64 pieds 5 lignes au travers de la ligne du fond, par une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une rangée de 4 demeures, connues comme les Nos 718-20-22 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un, deux, trois et quatre ans à l'option des acquéreurs représentée par des billets portant sept pour cent d'intérêt par an et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant en plus de leurs enchères toutes les taxes pour l'année 1904, les primes d'assurances sur les polices couvrant les propriétés de et après la date de l'institution de ces procédures pour vente et toutes les dépenses pour certificats d'hypothèque, translation de propriété, taxes et autres incidentes au passage des actes de vente, aussi bien que les actes de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, lesdits actes vente devant être signés par l'encanteur choisi par la cour pour faire lesdites ventes, auquel dix pour cent du prix d'achat doit être payé comme un dépôt au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO
Encanteur et Courtier de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
MM. Dart & Kernan et M. Edward Rightor, avocats.
26 mars—26 27—av 3 10 17 24 26

Will. J. Morgan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR WILL. J. MORGAN. Encanteur, bureau 331 rue Carondelet.

Cottage simple No 535 rue Dorgenois, à l'encan.

Succession d'Allen G. Geins.

No 53,757—Division C—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 30 mars 1904 et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 10 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dependant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Dorgenois, les avenues Broad et Tulane et la rue Gravier, désigné par le numéro quarante sur un plan de P. A. D'Hémécourt, de la date du 10 juillet 189?, et annexé à un acte de dépôt pardevant N. B. Trist, notaire, à la date du 28 octobre 1891, d'après lequel ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dorgenois sur deux cent quarante et un pieds un pouce et deux lignes de profondeur.

Les améliorations consistant en un cottage simple, hangar, écurie, etc., d'après le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, garanti par lien de vendeur et les clauses coutumières de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1904 déposant 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et payant pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL. J. MORGAN, Encanteur, bureau 331 rue Carondelet.
Walter L. Gleason, avocat.
3 av—3 10 17 24—mai 1 8 10

Téléphonez—
J. GARLICK,
L'UNIQUE AFFICHEUR.
Les meilleurs tableaux, localités ésultats.
Bureau 633 Place Commerciale
3fév—Lso

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2416-18 Rue Melpomène.

A L'ENCAN.

Succession de Joseph C. Raymond.

No 71,930 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté et signé le 28 mars 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, le MARDI 3 mai 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Howard, Frérst (autrefois Jacobs) et Terpsichore, désigné par le numéro huit, sur un plan fait par J. T. Dunbar voyer, le 11 avril 1848, et déposé en l'étude de T. Laton, anciennement un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente et un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 2416-18 rue Melpomène.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ou sa propre ordre, et par lui ou elle endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1904. l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Courtier de Propriétés Foncières et Encanteur
Bureau No 303 rue Baronne, coin Gravier.
F. A. Lambert, avocat.
2 av—2 3 10 17 24—mai 1 3

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES DOUBLES.

Dans une localité excellente, dans le District des Jardins susceptibles de bons loyers.

Nos 1729 & 1731 rue Première entre les rues Carondelet et Baronne, et Nos 1016 et 1018 rue Première, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de James Clarke.

No 72,806—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—MARDI, 19 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 mars 1904, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 56, maintenant 132, lequel est compris entre les rues Constance, Magasins, Première et Seconde, d'après le plan original du faubourg Livandais, fait par B. Buisson déposé en l'étude de T. Guyol, un notaire, en cette ville, ledit lot est désigné par le numéro vingt sur un plan de H. Moelhausen, le 21 janvier 1866, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme plan No 39, et mesurant en mesure américaine, trente deux pieds, un pouce, et sept lignes de face à la rue Première par trente deux pieds, un pouce et trois lignes et une demie sur la ligne du fond, par une profondeur de cent vingt six pieds, six pouces, entre lignes parrallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres, office, galerie, cour sur le devant et dans le fond, citerne, barrières, hangars, etc., de chaque côté chambre à bain d'un côté et se loue pour $17 et $18 par mois. La maison est en bon état et près de tout les agréments.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, etc., et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'ilet borné par les rues Première, Carondelet, (autrefois Apollo) Baronne (autrefois Bacchus) et Philip, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté le 15 mars 1852, déposé parmi les registres de G. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Première par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois bien construit, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, office, galerie, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., de chaque côté, loué à $17 et l'autre côté à $18 par mois.

Aussi

Un lot de meubles et d'effets consistant de deux montres en or, etc., d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Pour les effets comptant; et pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, pour billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par les acquéreurs et les polices devant être transférées aux porteurs des billets, les acquéreurs devant payer en sus et au-dessus de leur enchère, les taxes sur la propriété pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ferdinand J. Aleix, notaire, aux frais des acquéreurs qui n'auront droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente.

E. N. Whittemore, exécuteur.
13 mars—13 15 20 27—avril 3 10 17 19

W. R. Metzler.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu de la Résidence No 750 rue Baronne, près Julie.

LUNDI, 18 AVRIL, à 11 A. M.

Succession de David Barry—No 73,054.

PAR W. R. METZLER, Encanteur — Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, daté et signé le 6 avril 1904, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés—

Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.
7 av—7 10 17 18

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE.

TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Située,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home".

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous une riche barrière en fer, contenant de grands verandahs avec des colonnes ornées portique, vestibule, salons à arche, bibliothèque, salle à manger, offices, trois autres chambres et cuisine au rez de chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, antichambre, cabinet en bois de cèdre et chambre à bain au premier étage; sonnettes électriques et annonceurs, hangar pour charbon et bois, trois citernes et hydrant. Les terrains sont spacieux avec de très jolis chemins tracés en Schillinger, pelouse et jardin. Le terrain comprenant deux lots désignés par les Nos "Deux" et "Trois," sur un plan de L. Bringier, voyer, de la date du 27 septembre 1836, annexé pour référence à un acte de vente de la succession de A. Meine Sr. à J. A. Bernos, pardevant C. Pollock, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 juin 1844, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun, en mesure française, trente (30) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, par cent vingt pieds (120 pds) de profondeur lesquels en mesure américaine sont de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est située sur une des plus charmantes et agréables portion de l'avenue de l'Esplanade près de plusieurs élégantes résidences. C'est une jolie et complète résidence que l'on puisse trouver. Des cartes sont nécessaires pour l'inspection.

2° L'attrayante résidence et magasin en briques à quatre étages Nos 636-638 et 640 rue Royale, à l'encoignure sud est de la rue St Pierre située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse, contenant magasins au rez-de-chaussée, verandas en fer et chambres à coucher aux étages supérieurs dans chaque maison, cours en pierres plates, etc. Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 42, borné comme ci dessus, mesurant en mesure française soixante pieds huit pouces (60' 8") de face à la rue Royale sur cinquante sept (57') de face à la rue St Pierre, lesquels en mesure américaine sont de 64 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue St Pierre et entre lignes parallèles. Elle est substantiellement construite près de la rue du Canal, la Grande Nouvelle Maison de Cour et autres agréments. Elle rapportera comme placement et peut être utilisée pour plusieurs buts, peut facilement être faite pour rapporter $1100 par an.

3° La propriété commerciale Nos 534, 538, 540 et 542 rue du Bassin, à l'encoignure Sud Est de la rue Toulouse, comprenant les magasins et résidences en briques à trois étages, contenant au rez de chaussée magasins et chambres à coucher à l'étage supérieur, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Toulouse, St Louis et Remparts. Le terrain est décrit comme trois certains lots désignés par les No 1, 2 et 3 sur un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 22 d'avril 1850, déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, autrefois un notaire en cette ville, ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Lot No "Un" formant l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, ayant en mesure américaine, vingt neuf pieds et cinq pouces (29' 5") de face à la rue Toulouse, soixante trois pieds onze pouces et trois lignes (63' 11" 3"') de profondeur et façade sur la rue Bassin.

Les lots Nos Deux et trois, mesurant chacun en mesure américaine trente quatre pieds six pouces et deux lignes (34' 6" 2"'), de face à la rue Toulouse, soixante trois pieds onze pouces et trois lignes (63' 11" 3"') de profondeur, ce qui donne une façade totale de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes à la rue Bassin et 98 pieds, 5 pouces et 4 lignes à la rue Toulouse. Cette propriété est solidement construite, a une vérandah en fer sur la façade et commande le grand commerce de la "Carondelet Navigation Canal" Quand le "Frisco Railroad" sera en opération en face de cette propriété sa valeur comme placement sera augmentée de beaucoup. C'est une occasion pour un bon homme d'affaires de l'occuper ou bien pour l'habile spéculateur comme un bon placement.

Une portion est louée à bail au 30 septembre 1904 au taux de $600 par an. Toute la propriété est susceptible de rapporter $1000 ou plus par an.

4° La résidence en briques à trois étages bien située, No 229 rue Nord Remparts, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Nord Bassin, Douane et Bienville, contenant vestibules, 17 chambres, bain, citernes, etc. Le lot de terre mesurant vingt trois pieds (23') de face à la rue Remparts, la même mesure à la rue Bassin sur cent vingt neuf pieds (129') de profondeur de rue à rue.

La propriété est en bon état et commandera un bon trafic du dépôt du "Frisco Rail Road". Elle est à un ilet et demi de la rue du Canal et soit comme placement ou spéculation commande l'attention. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1905 au taux de $900 par an.

5° La résidence substantielle en briques à trois étages No 719 rue St Louis, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Royale et Bourbon, contenant vestibules, 14 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 31 décembre 1857 et annexé à un acte du 22 janvier 1858, pardevant A. Boudousquié, autrefois un notaire de cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt pieds dix pouces et six lignes (20' 10" 6"') de face à la rue St Louis sur cent onze pieds (111') de profondeur, et vingt pieds cinq pouces (20' 5") de largeur sur la ligne du fond. Près de la nouvelle maison de cour et d'autres grandes améliorations en perspective. Un placement de mérite. Peut être louée au taux de $480 par an.

6° La productive résidence et magasin double en briques à deux étages Nos 713 et 717 rue Ste Anne, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, contenant magasin et 9 chambres sur un côté et 10 chambres de l'autre côté.

Le lot de terre mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face (32') à la rue Ste Anne sur quatre vingt treize pieds sept pouces et trois lignes (93' 7" 3"') de profondeur. Sur la ligne du grand commerce au et du marché français la rend convenable pour affaire ou placement. Louée au taux de $516 par an.

7° Les résidences et magasins doubles en briques à trois étages et mansardes Nos 524 et 528 rue Madison, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Madison, Ste Anne, Chartres et Decatur, contenant magasins et 9 chambres de chaque côté avec verandah sur la façade. Le terrain comprenant deux lots contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: le lot portant le No 524 rue Madison, vingt pieds dix pouces et quatre lignes (20' 10" 4"') face à ladite rue Madison sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces (65' 8") entre lignes parallèles et le lot portant le No 528 rue Madison, vingt pieds sept pouces et quatre lignes (20' 7" 4"') de face à la rue Madison sur soixante cinq pieds huit pouces (65' 8") de profondeur entre lignes parallèles. Leur proximité au Marché Français et le grand commerce qui y

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

est spécialement concentré la rend adaptée par conséquent pour les affaires et résidence et en fait un placement sûr, productif et de valeur. Louée au taux de $540 par an.

8° Le commode cottage simple en bois à un étage avec mansarde No 1830 rue Dumaine, sur deux lots de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, contenant vestibule central, 5 chambres, etc. Le terrain comprenant deux grands lots désignés par les numéros "sept" et "huit" de l'ilet No 225 sur un plan particulier fait par A. de Armas, voyer annexé à l'acte No 41 de E. Bouny, notaire, daté le 22 mars 1869 et mesurant chacun, en mesure américaine, trente trois pieds un pouce deux lignes (33' 1" 2"') de face à la rue Dumaine sur cent vingt huit pieds (128') de profondeur entre lignes parallèles.

Lesdits lots Nos 7 et 8 sont composés de tout le lot 9 et parties des lots 8, 10 et 11, sur un plan de Joseph Pilié, daté le 1er mars 1832, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

Dans un bon voisinage, près de tous les agréments désirables.

9° Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 1331 et 1333 rue St Pierre, à l'encoignure nord-est de la rue Marais, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Trémé ou Liberté, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est dans l'ilet No 150 borné comme il est dit ci-dessus d'après un plan fait par A. Castaing, architecte, daté le 25 avril 1861, et déposé en l'étude de A. Ducatel, comme plan No 3 du livre des plans No 7, faisant partie du lot désigné par le No Un de l'ilet No 53 sur un plan fait par A. Bougerel, voyer, daté le 10 janvier 1839, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant, d'après ledit plan, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes (31' 11" 5"') de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds deux pouces (57' 2") de profondeur, d'après le plan de A. Castaing, et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes (57' 1" 8"'), d'après le plan de A. Bougerol, en profondeur et façade à la rue Marais, duquel il forme l'encoignure près du Marché Trémé, toujours en demande par de bons locataires, en fait un placement sûr et productif. Loué au taux de $228 par an.

10° La confortable résidence en bois à deux étages No 2314 rue Hôpital, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Miro et Tonti, contenant 6 chambres, hangar et etc. Le lot de terre est grand, est dans l'ilet No 292, borné comme il est dit ci-dessus et mesurant quarante deux pieds dix pouces et six lignes (42' 10" 6"') de face à la rue Hôpital, sur cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (129' 10" 5"') de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti sur cent vingt neuf pieds onze pouces (129' 11") sur l'autre ligne de côté, ledit lot étant à une distance de cent pieds (100') de l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Près de l'avenue de l'Esplanade et d'autres lignes de chars. Fera une bonne résidence en placement.

11° Les trois beaux, grands et élevés sites à bâtir situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 1527, borné par les rues Lepage, White ou Sixième Dupré ou Cinquième et la Grande Route St Jean, mesurant 95 pieds 10 pouces et 7 lignes ou chaque lot 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, lequel dit lot ou portion de terre comprend la plus grande portion des lots originaux Nos 9, 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett notaire, à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupré. Lesdits mesurements étant plus ou moins.

12° Les deux lots de terre beaux, grands et élevés, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, immédiatement décrite. Lesdits lots ou portions de terre commençant à une distance de 63 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Lepage et White et mesurant 63 pieds 10 pouces à la rue Lepage ou chaque lot 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, laquelle portion de terre est composée du tout des lots originaux Nos 6 et 7 et d'une grande portion du lot original No 3, lequel dit lot No 3 fait face à la rue White, figurant sur le plan ci-dessus mentionné de Pilié, lesdites mesures étant plus ou moins.

Les lots ci dessus décrits ne demandent pas de remblaiement, le terrain étant naturellement élevés. Le voisinage est bâti de superbes demeures. Lepage est à un petit ilet de l'avenue de l'Esplanade, et juste au dessous de ces lots court dans ladite avenue. A un et dans le fond sont les chars des lignes des rues Broad, Dumaine et Ursulines. Ceux cherchant des supérieures sites pour demeures dans un excellent voisinage feront bien d'inspecter ces lots. Comme but de spéculation aucun plus beau revenu ne se trouvera nul part ailleurs.

13° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Slidell étant l'ilet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Est une partie de la ville s'améliorant et feront de bons sites pour résidences ou placements.

14° Six bons lots à bâtir situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1334, borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St Bernard maintenant Allen, Vertu, maintenant Rocheblave, et Magistrat, maintenant Dorgenois, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit, à savoir: Le lot No un (1) formant l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Magistrat, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100') de profondeur et façade à la rue Magistrat, maintenant Dorgenois.

Les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente pieds (30') à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100') de profondeur.

Le lot No 6 (six) mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et une ligne (111' 9" 1"') sur la ligne de côté contigue au lot No 5, et quatre vingt dix sept pieds quatre lignes (97' 4"') sur la ligne du lot No 7, et trente trois pieds et cinq pouces (33' 5" 0"') dans le fond. Le lot No 7 mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans et quatre vingt dix sept pieds et quatre lignes (97' 0" 4"') sur la ligne du lot No 6 et quatre vingt deux pieds trois pouces et 7 lignes (82' 3" 7"') sur le côté du lot No 8 et trente trois pieds cinq pouces (33' 5" 0"') dans le fond.

Le lot No 8 mesurant trente pieds (30') à la rue Nouvelle Orléans sur quatre vingt deux pieds trois pouces et sept lignes (82' 3" 7"') sur le côté du lot 7 et soixante sept pieds sept pouces et deux lignes (67' 7" 2"') sur l'autre ligne de côté, et trente trois pieds cinq pouces (33' 5") dans le fond. Ces lots sont dans une section de la ville s'améliorant et s'adressent surtout à un homme de petits moyens désirant une résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. La treizième propriété décrite sera vendue sur des billets de douze mois.

Actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

JAMES LEGENDRE, avocat.
20 mars—20 27 — avril 3 10 17 21

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double, 823 et 825 avenue Atlantique, près des bâtisses du "Southern Pacific."

Succession de Lucy Holland ou Wright, veuve de John Morrill.

No 72,265 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI le 3 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 28 mars 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique, Pacifique et Slidelle et la rue Homer, désigné comme le lot No Six de l'ilet 144 sur un plan fait par W. T. Thompson, voyer, sous la date du 7 mars 184?, et déposé pour référence en l'étude de James Graham ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant trente deux (32') pieds trois (3") pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le joli cottage double Nos 823 et 825 avenue Atlantique, retiré de la banquette, avec barrière sur le devant, contenant galerie sur le devant, 5 chambres et cabinet de chaque côté citernes et hangar et se loue à $10 par mois de chaque côté.

Conditions — Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1904, et l'acte de vente pardevant: W. J. Hennessy, notaire, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

P. F. Hennessey, avocat.
31 mars—31—av 3 10 17 24—mai 1 3

Annonce judiciaire—Terre de valeur à West Carroll—Succession de J. A. C. Wadsworth—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E No 48,526.

Devant être vendu à l'enchère publique, LUNDI 9 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 5 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre dans la paroisse Ouest Carroll, décrite comme le East 1/2 of Section 4 Township 20 N. R. 9. Conditions comptant. Les taxes de 1904 devant être payées par l'acquéreur, dix pour cent de dépôt au moment de la vente. Chas. Louque, avocat.

9 av—9 16 23 30—mai 7 9

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

De Dix-sept Lots de Choix pour Bâtir dans le Troisième Ward, dans l'Ilet Borné par les Rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs Encanteur, Bureau No 834 rue Commune MARDI le 26 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 17 mars 1904 et rendu dans l'affaire de Charles J. Schmidt et als vs Joseph Dennee et als, No 72,722 du dossier de ladite Cour, les propriétés foncières ci-après décrites à savoir—

Dix sept lots de terre de choix pour bâtir, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Olympia, Murat, Baudin et D'Hémécourt, ledit ilet étant désigné autrefois par le No 16, maintenant ilet No 814, étant numéroté un et deux et douze à vingt six inclusivement, sur un plan dressé par J. O. Hasam, ingénieur civil, daté le 9 mai 1903, déposé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, de la date du 5 août 1903, d'après lequel plan les dits lots mesurant comme suit, à savoir. Les lots Nos un et deux sont contigus et mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Murat par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue D'Hémécourt.

Le lot No 2 mesurant 29 pieds de face à la rue Murat par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Baudin sur 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 14 mesurant 29 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Baudin. Le lot No 24 mesurant 29 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur et façade à la rue D'Hémécourt. Les lots 15 à 23 inclusivement sont contigus et mesurant chacun, 29 pieds de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les lots 25 et 26 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions—L'acquéreur devant assumer le paiement de deux billets à recevoir chacun pour la somme de $556.66 2/3 tirée par la "Charles J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Co" à son propre ordre et par elle endossés, daté Nlle Orléans 25 nov. 1903, portant 6 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et paraphés "Ne Varietur" pour identifier les mêmes avec un certain acte de vente de Mme Sallie Horn, veuve de Geo. B. DeGreat, en faveur de la "Charles J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company", passé pardevant Arthur B. Léopold, notaire, le 25 novembre 1903, et de payer la balance du prix de l'adjudication comptant, est que ledit acquéreur devra aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1904, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 24 26

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE MICHEL MOSES.

No 72,893—Cour Civile de District, Div. C.

PROPRIETE DU DEUXIEME DISTRICT

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830, rue Commune — JEUDI, le 12 mai 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 31 mars 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., située dans le Deuxième District de cette ville, ilet 313, borné par les rues St Philippe, Dumaine, N. Rocheblave et N. Tonti, formant l'encoignure des rues St Philippe et N. Rocheblave, mesurant 48 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue St Philippe, et 49 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, 87 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur et façade à la rue N. Rocheblave, et 87 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue N. Tonti, plus ou moins. Ladite portion de terre est maintenant désignée comme lot 5 sur la liste d'assessements.

Termes et conditions —La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit d'un an, comme représenté par un billet de l'acquéreur garanti par hypothèque avec lien de vendeur et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur, du prix d'achat, le jour de la vente, et l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, aux frais de l'acquéreur. Wm R. Ker, avocat.

10 av—10 17 24—mai 1 8 12

E. A. ANDRIEU.
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES.
628 rue Gravier]